



# VIOR

## **RAPPORT de GESTION pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2010**

### **Portée de l'analyse financière de la direction**

L'analyse qui suit doit se lire en parallèle avec les états financiers annuels vérifiés de Société d'exploration minière Vior inc. (la « Société » ou « Vior ») et les notes complémentaires afférentes pour les exercices terminés les 30 juin 2010 et 2009. Les états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada.

### **Énoncés prospectifs**

Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la direction à l'égard d'événements futurs. Ces énoncés prospectifs dépendent d'un certain nombre de facteurs et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels pourraient être différents de ce qui est prévu. La direction n'assume pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs à la suite de nouvelles informations ou d'événements futurs sauf ceux requis par la loi. Les résultats réels pourraient être différents de ce qui est prévu.

### **Nature des activités**

La Société, constituée en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de biens miniers. Elle n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

La Société est engagée dans l'exploration et la mise en valeur de propriétés aurifères de qualité dans des régions minières connues et accessibles du Canada en utilisant des techniques d'exploration avancées. L'actif principal de la Société, la propriété Douay Ouest, est situé à 50 kilomètres au sud de Matagami, dans la partie nord de la ceinture volcanique de l'Abitibi au Québec.

### **Activités d'exploration**

#### **Sommaire des activités**

Les données techniques contenues dans le texte qui suit ont été révisées par Jacquelin Gauthier, ingénieur géologue et personne qualifiée telle que définie par le Règlement 43-101. Les frais d'exploration pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 s'élèvent à 422 225 \$ (914 905 \$ en 2009). Les dépenses pour l'exercice courant ont été engagées sur les propriétés Douay, Douay Ouest, N/W J/V et Ligneris. Le niveau des dépenses de l'exercice 2010 est de beaucoup inférieur à celui de l'année précédente, la Société ayant concentré ses efforts de développement sur ses propriétés du secteur Douay, plus particulièrement sur la propriété Douay Ouest.

## Propriétés

Au 30 juin 2010, la Société détenait un portefeuille de 11 propriétés minières au Québec, qui recouvrent plus de 24 668 hectares (13 propriétés totalisant 23 543 hectares en 2009).

### Propriétés du secteur Douay

Durant la dernière période de 12 mois, la propriété Douay Ouest est passée du statut de projet dormant à bon potentiel d'exploration à celui de projet actif à haut potentiel d'exploration et de développement. Les faits saillants de cette évolution sont les suivants :

1. **Septembre 2009** : Finalisation de la phase de révision de la diagraphie (*re-logging*) de tous les sondages sur la propriété Douay Ouest qui a abouti à une nouvelle interprétation géologique, une banque de données plus homogène et cohérente, de même qu'à un nouveau calcul plus rigoureux des ressources (janvier 2010). Les **nouvelles ressources** conformes aux normes 43-101 sur Douay Ouest sont comme suit :

Catégorie de ressources	Tonnes métriques	Teneur en or (g/t)	Onces d'or
Mesurées	46 000	8,97	13 266
Indiquées	267 000	7,54	64 726
<b>TOTAL</b>	<b>313 000</b>	<b>7,75</b>	<b>77 992</b>
<b>Inférées</b>	<b>267 000</b>	<b>8,53</b>	<b>73 225</b>

Cette révision géologique complète a aussi permis de confirmer les similitudes frappantes avec le camp minier de Kirkland-Lake Larder-Lake : minéralisation de type « *Flow Ore* », soit une fine pyrite en disséminations et en réseaux de veinules dans un basalte riche en fer souvent variolaire; très intense altération en carbonate de fer, albite et silice; intime relation avec des intrusions de syénites souvent porphyriques; proximité avec un bassin sédimentaire probablement de type Témiscaminque.

2. **Janvier 2010** : Publication, par la firme indépendante SGS Geostats International, d'une **Évaluation Économique Préliminaire** (ÉÉP) (« *Scoping Study* ») pour le gisement aurifère de Douay Ouest. En utilisant un prix de 925 \$ CAD l'once d'or (moyenne des trois dernières années), l'ÉÉP décrit un modèle économique très robuste avec des flux de trésorerie nets cumulatifs de 31,76 millions de dollars et une Valeur Actualisée Nette (VAN) avant impôts de 24,61 millions de dollars. Le Taux de Rendement Interne (TRI) est de 71,1 % et la période de remboursement du capital de départ est de moins de deux ans. La période de production est de cinq ans avec une production annuelle maximale de 135 000 tonnes. L'analyse de sensibilité montre que le TRI est encore supérieur à 22 % si le prix de l'or ou la teneur sont diminués de 20 %, et qu'il est supérieur à 56 % si les coûts d'opération ou les coûts en capital augmentent de 20 %.
3. **Février et mars 2010** : la révision de la diagraphie des sondages des Zones Nord-Ouest et Principale a clairement confirmé que l'ensemble des propriétés du projet Douay couvrait une importante structure de type bassin de faille à rejet horizontal « **Pull-Apart** », d'environ un kilomètre par six kilomètres. La principale nouvelle observation est la découverte de fragments caractéristiques de jaspe dans les conglomérats polymictes au contact avec les basaltes riches en fer. Ceci confirme que les sédiments les plus au sud de la bande sédimentaire qui passe au nord des propriétés sont de type Témiscaminque. C'est ce type de sédiments que l'on retrouve toujours dans les bassins Témiscaminque des principaux camps miniers de l'est du Canada. Les camps miniers suivants sont localisés dans des « Pull-Apart » bien documentés:

- Timmins (62 M oz Au)
- Kirkland-Lake (37 M oz Au)
- Hemlo (25 M oz Au)
- Harker-Holloway (3 M oz Au)
- Duparquet (2 M oz Au)

De plus, la révision de quelques forages sur les zones Adam, Centrale et 531 confirme le potentiel pour un gisement de type large-tonnage-basse-teneur exploitable à ciel ouvert dans un corridor très fortement altéré de 100 à 500 mètres par 3 kilomètres. Ce corridor est très irrégulièrement foré et les sondages sont généralement très espacés (100 à 500 mètres). Le rapport 43-101 de SGS Geostat en 2007 mentionne quand même des ressources inférées totalisant 1,26 M onces d'or à une teneur de 1,4 g/t d'or.

**4. Avril 2010 :** Signature d'une entente avec Norvista Resources Corporation (« Norvista ») dans laquelle elle s'engage à :

- créer une nouvelle société qui pourra acquérir jusqu'à 50 % de la participation de Vior dans les projets du secteur Douay.
- verser 1 500 000 \$ à Vior à titre de paiement initial et ainsi acquérir 25 % de la participation de Vior dans les projets du secteur Douay.
- consacrer 2 500 000 \$ en frais d'exploration sur les projets et ce, dans les 18 mois suivant la signature de l'entente avec la nouvelle société.

La nouvelle société aura l'option d'acquérir une participation additionnelle de 25 % en contrepartie d'un deuxième paiement de 1 500 000 \$. La nouvelle société sera l'opérateur du projet.

Cette entente permettra de pleinement mettre en valeur le potentiel de découverte aurifère sur les projets et ce dans les trois environnements géologiques favorables identifiés et confirmés durant la dernière année :

- Vérification en profondeur de la minéralisation de type « Flow-Ore » du gisement Douay Ouest; les infrastructures actuelles ont la capacité d'atteindre la profondeur de 1 100 mètres, alors que la zone n'est forée qu'à une profondeur de 400 mètres.
- Vérification du potentiel de type large-tonnage-basse-teneur exploitable à ciel ouvert dans le corridor intensément altéré des zones Adam, Centrale et 531.
- Vérification du potentiel en minéralisation de type Kirkland-Lake au contact volcanites-sédiments; seulement une demi-douzaine de forages peu profonds ont traversé le contact sur Douay, alors qu'à Kirkland-Lake plus des deux tiers de la production historique proviennent de la zone sédimentaire près d'un contact similaire.

### **Propriété Ligneris**

En août 2009, des travaux de prospection et de reconnaissance géologique ont été effectués dans la partie nord-est de la propriété Ligneris. Ce secteur, jalonné en 2008, se trouve directement dans l'extension NE des minéralisations aurifères du centre de la propriété. L'objectif des travaux 2009 était de vérifier l'importance d'anomalies de polarisation provoquée (levé de 2008) orientées NE-SO, qui en fait est la même orientation que les zones aurifères connues plus au sud-ouest. Un affleurement de schiste rhyolitique minéralisé et fortement altéré a été découvert sur le flanc de l'anomalie L-15. Le meilleur résultat d'échantillons choisis a donné une teneur de 0,5 g/t d'or. Ceci indique un potentiel intéressant qui mériterait plus de travaux. Il est à noter que cet affleurement et les anomalies de polarisation provoquée associées sont à au moins deux kilomètres des sondages les plus près ayant testé les zones aurifères de la partie centrale de la propriété.

## Plan d'action

Suite à l'entente conclue le 5 juillet 2010 avec Aurvista Gold Corporation (« Aurvista »), cette dernière a préparé une campagne de forage détaillée sur les projets du secteur Douay, laquelle débutera cet automne. La Société entend collaborer de façon très étroite avec Aurvista pour maximiser chacun des 2 500 000 \$ de travaux d'exploration que cette dernière devra engager sur les propriétés dans les 18 prochains mois.

De plus, la Société a planifié une campagne de forage qui débutera à l'automne 2010 sur la propriété Beauchastel. Cette propriété de 800 hectares n'a fait l'objet que d'une seule campagne de forage. En 1998, la Société y avait implanté trois forages, le deuxième ayant intersecté une zone de 3 mètres à 6,72 g/t (entre 49 mètres et 51 mètres) à l'intérieur d'une zone de 19,5 mètres à 1,08 g/t, et le troisième, implanté à 80 mètres au sud-ouest du deuxième forage, ayant lui aussi intersecté une zone de 19,5 mètres à 0,91 g/t.

## Informations financières sélectionnées

	Résultats pour les exercices terminés les		
	30 juin 2010	30 juin 2009	30 juin 2008
	\$	\$	\$
<b>Produits</b>			
Redevances	92 223	129 169	71 509
Intérêts et autres	(23)	7 711	33 958
Honoraires	-	-	725
Gain à la vente de placements temporaires	266	4 227	-
	92 466	141 107	106 192
<b>Charges</b>			
Frais d'administration	510 932	498 274	620 595
Recherche de propriétés minières	4 342	5 577	22 590
Coût des biens miniers abandonnés ou radiés	52 543	2 043 488	88 202
	567 817	2 547 339	731 387
<b>Impôts futurs</b>	9 837	565 399	137 794
<b>Quote-part dans le bénéfice net (la perte nette) de la société satellite</b>	5 031	(11 306)	(22 095)
<b>Perte nette pour l'exercice</b>	(460 483)	(1 852 139)	(509 496)
<b>Perte nette de base et diluée par action</b>	(0,005)	(0,023)	(0,007)

## Résultats d'exploitation

Les produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2010 ont été de 92 466 \$ comparativement à 141 107 \$ pour l'exercice précédent. La diminution des revenus d'intérêts, pour l'exercice courant, est attribuable à la diminution moyenne de la trésorerie et des équivalents et des taux d'intérêt. La Société reçoit des redevances de production de la mine Mouska qui est opérée par IAMGOLD Corporation. Les redevances de l'exercice courant ont diminué suite à la diminution de la production.

Les charges ont diminué pour atteindre 567 817 \$ au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010 comparativement à 2 547 339 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2009. L'augmentation du poste « honoraires professionnels et frais de maintien » pour l'exercice courant s'explique principalement par les frais liés à l'émission de deux débetures convertibles et des frais liés à la mise en place des normes IFRS. La diminution des activités de la Société explique la diminution du poste « loyer et frais de bureau » pour l'exercice courant. La diminution du poste « publicité et promotion » pour l'exercice courant s'explique par le fait que la Société n'a pas participé aux congrès auxquels elle avait l'habitude de participer par les années passées, à l'exception de Québec Exploration et du PDAC, et la Société a

souscrit à un montant de 5 000 \$ en faveur du Fonds Communic-Action. La Société a radié son actif incorporel suite à l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet 2009, du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Durant l'exercice en cours, les frais de déplacement ont augmenté suite aux déplacements effectués dans le cadre du financement de l'échantillon en vrac et des négociations pour l'option des projets du secteur Douay. Les intérêts sur débetures convertibles de l'exercice courant proviennent des débetures convertibles émises en juillet et août 2009. La Société a radié, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, des dépenses additionnelles qui sont liées à des propriétés abandonnées à la fin de l'exercice 2009 et aux propriétés Lac-Édouard et Bourgeois. Au cours de l'exercice comparatif précédent, la Société avait abandonné sept propriétés et elle avait également abandonné partiellement trois autres propriétés. De plus, la Société a radié partiellement ou totalement sept autres propriétés suite à l'évaluation des dépenses capitalisées.

### **Autres informations**

	<b>Bilans aux</b>		
	<b>30 juin 2010</b>	<b>30 juin 2009</b>	<b>30 juin 2008</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Actif total	4 948 989	4 690 179	6 616 992
Passifs d'impôts futurs	447 000	295 437	860 198
Composante dette des débetures convertibles	206 572	-	-
Capitaux propres	4 175 538	4 262 508	5 676 268

Depuis sa constitution, la Société n'a jamais déclaré de dividendes en espèces sur ses actions ordinaires en circulation. Tout paiement de dividendes dépendra des besoins financiers de la Société pour ses programmes d'exploration et dépendra de son niveau de croissance future ainsi que de tout autre facteur que le conseil d'administration jugera nécessaire de considérer dans les circonstances. Il est peu probable que des dividendes soient payés dans un futur proche.

### **Liquidités et financement**

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation se sont élevés à 343 103 \$ comparativement à 205 896 \$ au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2009. Ces variations s'expliquent principalement par la variation des sommes à recevoir et des comptes créditeurs et charges.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement incluent l'émission de débetures convertibles, d'actions dans le cadre de placements privés et l'exercice de bons de souscription. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, 531 000 actions ont été émises lors de l'exercice de bons de souscription pour une contrepartie totale de 53 100 \$, deux placements privés totalisant 450 000 \$ ont été complétés et deux débetures convertibles totalisant 250 000 \$ ont été émises. Les fonds levés par le biais des placements privés sont réservés aux fins d'exploration. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2009, 3 749 500 actions ont été émises lors de placements privés, pour une contrepartie en trésorerie de 349 960 \$. De ce montant, 150 000 \$ sont réservés aux fins d'exploration. Aucun bon de souscription n'a été exercé au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2009.

Les activités d'investissement de la Société incluent principalement l'acquisition de biens miniers, la capitalisation de travaux d'exploration ainsi que l'achat et la vente de placements temporaires. La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources de 35 % ou 38,75 % et un crédit de droits remboursable pour perte de 12 % jusqu'au 30 mars 2010 sur les travaux d'exploration admissibles qui n'ont pas fait l'objet d'une renonciation aux déductions en faveur des investisseurs d'actions accréditives. Le taux de 12 % est calculé après déduction du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources. Ce taux, qui est passé à 14 % le 31 mars 2010, atteindra 15 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et 16 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010, seule la moitié des frais d'exploration admissible engagés au cours d'un exercice

financier permet de bénéficier de ce crédit. L'acquisition de biens miniers et la capitalisation des travaux d'exploration ont requis des débours de 486 868 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, et de 880 590 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2009. Cette diminution est due au fait que la Société a concentré ses efforts principalement à la réalisation d'un échantillon en vrac sur la propriété Douay Ouest.

Pour l'exercice courant et comparatif, aucune transaction significative liée aux placements temporaires n'a eu lieu, à l'exception d'une vente survenue au cours du trimestre terminé le 31 mars 2009, laquelle a généré des liquidités de 9 875 \$. Durant l'exercice courant, la société satellite a racheté, pour un montant de 16 112 \$, toutes les actions que la Société détenait.

Les crédits d'impôt à l'exploration portés en diminution des biens miniers se sont établis à 7 231 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, comparativement à 147 195 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2009. Cette diminution s'explique principalement par la renonciation de dépenses d'exploration au bénéfice des souscripteurs d'un financement accreditif, au niveau fédéral seulement pour l'exercice précédent, alors que pour l'exercice courant, les renoncations ont été faites aux niveaux fédéral et provincial.

De l'avis de la direction, en incluant l'encaissement d'un montant de 1 500 000 \$ en juillet 2010 et d'un montant de 432 000 \$ en septembre 2010 au fonds de roulement du 30 juin 2010, dont 271 201 \$ sont réservés à l'exploration, cela permettra de couvrir toutes les dépenses courantes pour au moins les douze prochains mois. De plus, suite à la signature de l'entente avec Aurvista, celle-ci dépensera 2 500 000 \$ en travaux d'exploration au cours des 18 prochains mois sur les propriétés optionnées.

### **Données trimestrielles**

L'information présentée ci-après détaille le total des produits, le bénéfice net et la perte nette ainsi que le bénéfice net et la perte nette par action participante pour les huit derniers trimestres.

Trimestre terminé le	Total des produits	Bénéfice net (Perte nette)	Bénéfice net (perte nette) par action	
			De base	Dilué(e)
30-06-2010	16 314	(127 748)	(0,001)	(0,001)
31-03-2010	17 341	(63 924)	(0,001)	(0,001)
31-12-2009	27 033	(123 009)	(0,001)	(0,001)
30-09-2009	31 778	(145 802)	(0,002)	(0,002)
30-06-2009	21 079	(215 045)	(0,004)	(0,004)
31-03-2009	35 665	(1 551 226)	(0,019)	(0,019)
31-12-2008	44 870	8 938	0,001	0,001
30-09-2008	39 493	(94 806)	(0,001)	(0,001)

### **Analyse des résultats trimestriels**

La Société étant dans le domaine de l'exploration minière, elle n'a pas de revenus d'exploitation. Les redevances varient selon le niveau de production, le prix des métaux et le taux de change. Les variations trimestrielles des revenus d'intérêts suivent la valeur du fonds de roulement, laquelle a diminué de façon substantielle depuis les deux derniers exercices.

### **Quatrième trimestre**

La Société a réalisé une perte nette de 127 748 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice courant comparativement à une perte nette de 215 045 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Il n'y a eu aucune variation importante des produits et des charges au cours du quatrième trimestre de l'exercice courant comparativement au quatrième trimestre de l'exercice précédent, à l'exception d'une diminution de 70 143 \$ de la rémunération à base d'actions, d'une diminution de 94 964 \$ du coût des biens miniers abandonnés ou radiés ainsi qu'une augmentation des impôts futurs de 25 647 \$ générée par des écarts temporaires liés à des financements accreditifs. La charge de rémunération à base d'actions provient de l'octroi d'options d'achat d'actions.

## Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les engagements contractuels de la Société au 30 juin 2010 :

	Total des engagements par période				
	Engagements totaux	Moins de 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	Après 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Bail de location pour les bureaux administratifs	72 800	16 800	33 600	22 400	–
Débitures convertibles	269 251	30 000	239 251	–	–
Total	342 051	46 800	272 851	22 400	–

## Arrangement hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan.

## Opérations entre parties apparentées

La Société a effectué les opérations suivantes avec des sociétés détenues par des administrateurs :

	Exercices terminés les	
	30 juin 2010	30 juin 2009
	\$	\$
Dépenses capitalisées dans des biens miniers	104 795	51 436
Honoraires de gestion	25 000	25 000
Loyer et frais de bureau	33 462	35 176
Recherche de propriétés minières	925	314
	164 182	111 926

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

Depuis mars 2009, les dépenses capitalisées dans des biens miniers et la recherche de propriétés minières sont composées de frais liés à l'exploration et de services fournis par une compagnie détenue par un administrateur de la Société.

Les honoraires de gestion, le loyer et les frais de bureau sont liés aux services administratifs et de présidence du conseil fournis par une compagnie de gestion. Les honoraires de gestion sont des honoraires versés au président du conseil, et le loyer et les frais de bureau sont composés de dépenses administratives de la Société.

## Événements subséquents

Le 5 juillet 2010, la Société a signé une entente avec Aurvista. En vertu de cette entente, Aurvista a versé 1 500 000 \$ à la Société à titre de paiement initial pour ainsi acquérir 25 % de la participation de la Société dans les propriétés du secteur Douay. Dans les 18 prochains mois, Aurvista devra dépenser 2 500 000 \$ en frais d'exploration sur les propriétés. Par la suite, Aurvista aura l'option d'acquérir une participation additionnelle de 25 % en contrepartie d'un deuxième paiement de 1 500 000 \$. Aurvista sera l'opérateur des travaux.

Le 10 août 2010, la Société a émis 75 087 actions en règlement des intérêts de 6 007 \$ dus sur une débiteure convertible.

Le 24 août 2010, la Société a racheté la participation résiduelle de 50 % dans 2 claims miniers du projet Douay Ouest en contrepartie de 40 000 \$ et de l'émission de 400 000 actions de la Société et de 200 000 bons de souscription, chaque bon permettant au détenteur d'acquérir une action de la Société au prix de 0,12 \$ jusqu'au 24 août 2015. Si la Société décide de mettre en production ou de vendre le dépôt du projet Douay Ouest, elle devra payer une somme additionnelle de 80 000 \$ et émettre 400 000 actions additionnelles ainsi que 200 000 bons de souscription, chaque bon permettant au détenteur d'acquérir une action de la Société à un prix de 33 1/3 % plus élevé que la moyenne des 10 jours de transaction précédant la date d'émission des bons de souscription, sous réserve d'un prix d'exercice minimum de 0,10 \$ et ce, pour une période de 5 ans suivant l'émission des bons.

Le 31 août 2010, la Société a signé une entente d'une période de 18 mois avec Aurvista. En vertu de cette entente, la Société devra aviser Aurvista de toute émission qui excédera 5 000 000 actions. Aurvista pourra alors exercer son droit de premier refus et aura le droit mais non l'obligation de souscrire en partie ou en totalité au financement proposé. Cette entente exclut toute émission résultant de titres convertibles déjà en circulation au moment de la signature de l'entente. Les options d'achat d'actions sont également exclues de cette entente. Durant cette période, si la Société désire acquérir d'autres biens miniers situés à l'extérieur de l'aire d'intérêt, tel que décrit dans l'entente signée le 5 juillet 2010 avec Aurvista, cette dernière pourra, à sa discrétion, acquérir 50 % de ces biens miniers en payant à la Société 50 % du coût d'acquisition.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2010, la Société a émis 111 401 actions en règlement des intérêts de 9 469 \$ dus sur une débenture convertible.

Le 24 septembre 2010, la Société a complété un placement privé de 432 000 \$ par l'émission de 5 400 000 actions de la Société au prix de 0,08 \$ l'action. Ce placement est accompagné de 4 320 000 bons de souscription conférant au détenteur le droit de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix de 0,10 \$ pour une période de 18 mois suivant la date de clôture du placement.

Le 24 septembre 2010, la Société a vendu à Aurvista 50 % de sa participation dans les 2 claims miniers du projet Douay Ouest qu'elle a acquise le 24 août 2010 pour un montant de 36 000 \$.

### **Valeur comptable des biens miniers**

À la fin de chaque trimestre, une analyse des travaux est faite afin d'évaluer le potentiel futur de chacune des propriétés. Suite à cette analyse, des radiations sont faites, s'il y a lieu.

### **Résumé des principales conventions comptables**

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actifs et de passifs portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges des exercices. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des crédits de droits remboursables pour perte et des crédits d'impôt remboursables relatifs aux ressources, les actifs et passifs d'impôts futurs, la possibilité de récupération des biens miniers, la juste valeur des options d'achat d'actions et des bons de souscription octroyés ainsi que certaines charges à payer. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

#### **Trésorerie et équivalents**

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse, les fonds réservés à l'exploration et les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme hautement liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Les fonds réservés à l'exploration se composent de trésorerie et de dépôts à terme et représentent le produit de financements non dépensés. Selon les restrictions imposées par ces financements, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration de biens miniers.

### **Placements temporaires**

Les placements temporaires sont constitués de placements dans des sociétés ouvertes qui ne s'inscrivent pas dans la définition de la trésorerie et des équivalents.

Les placements temporaires sont classés à titre de placements disponibles à la vente. Les transactions sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont constatés à leur juste valeur en utilisant le cours acheteur. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, le cas échéant, au « Résultat étendu ». Lorsque les placements disponibles à la vente font l'objet d'une disposition ou d'une perte sur dépréciation, ces gains ou pertes sont reclassés dans le résultat net.

### **Placement à long terme**

La participation dans la société satellite est comptabilisée à la valeur de consolidation.

### **Instruments financiers**

Les normes comptables exigent que les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, soient initialement comptabilisés à leur juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers dépend de leur classement: détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, prêts et créances ou passifs détenus à des fins autres que de transaction.

- **Détenus à des fins de transaction** – Les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, et les gains, les pertes et les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent. Le chapitre 3855 permet à une entité de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction lors de la constatation initiale ou de l'adoption de la nouvelle norme comptable si des justes valeurs fiables sont disponibles, même si cet instrument ne respecte pas autrement la définition de titre détenu à des fins de transaction.
- **Disponibles à la vente** – Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés directement dans les autres éléments du résultat étendu, sauf les pertes de valeur qui sont comptabilisées en résultat net. Lors de la décomptabilisation de l'actif financier, les gains ou pertes cumulés, auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, sont reclassés et comptabilisés en résultat net. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument financier.
- **Prêts et créances** – Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond au coût en raison de leur échéance à court terme.
- **Passifs détenus à des fins autres que de transaction** – Les passifs financiers classés comme détenus à des fins autres que de transaction sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond au coût en raison de leurs courtes échéances pour les comptes créditeurs et charges. La composante dette des débentures convertibles est comptabilisée à sa juste valeur lors de son émission et est réévaluée par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **Immobilisations corporelles et amortissement**

La Société a changé sa méthode d'amortissement pour les immobilisations corporelles, laquelle passe de la méthode du solde dégressif à la méthode de l'amortissement linéaire. Selon cette dernière méthode, les immobilisations corporelles sont maintenant amorties sur leur durée de vie utile variant de cinq à dix ans par suite d'un changement relatif aux avantages futurs estimatifs liés à l'immobilisation en question et au rythme prévu d'utilisation de ces avantages. Ce changement a été appliqué prospectivement et n'a eu aucune incidence significative sur les résultats de l'exercice courant.

## **Actif incorporel et amortissement**

L'actif incorporel, qui se compose des frais de développement du site Web, est comptabilisé au coût moins l'amortissement cumulé et est amorti selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %. Suite à l'adoption du chapitre 3064 «Écart d'acquisition et actifs incorporels» le 1<sup>er</sup> juillet 2009, la Société a radié les frais de développement du site Web.

## **Biens miniers**

La Société inscrit au coût ses participations dans les biens miniers et les aires d'intérêt géologiques, moins les paiements sur option reçus et autres recouvrements. Les frais d'exploration et de développement liés aux participations et aux projets sont capitalisés sur la base de blocs de claims spécifiques ou d'aires d'intérêt géologiques jusqu'à ce que les biens miniers soient mis en production, vendus ou abandonnés. La valeur comptable des biens miniers fait régulièrement l'objet d'un test de dépréciation. Ces coûts seront amortis sur la durée d'exploitation des biens miniers après le début de la production ou radiés si les biens miniers sont vendus ou si les projets sont abandonnés. Les frais d'exploration généraux non liés à des biens miniers spécifiques sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Les biens miniers sont soumis à un test de dépréciation lors de situations indiquant une perte de valeur possible. Si c'est le cas, la direction doit déterminer si la valeur comptable du bien minier peut être recouvrée en mesurant sa juste valeur avant d'effectuer un test de recouvrabilité puisque la Société n'a pas suffisamment d'informations sur ses biens miniers pour estimer ses flux de trésorerie futurs. Lorsqu'il est établi qu'un bien minier a subi une perte de valeur, celui-ci est déprécié pour être ramené à sa juste valeur estimative.

## **Crédit de droits remboursable pour perte et crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources**

La Société a droit à un crédit de droits remboursable pour perte en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines. Ce crédit de droits remboursable sur les frais reliés aux activités minières engagés au Québec, au taux de 12 % jusqu'au 30 mars 2010 et qui est passé à 14 % le 31 mars 2010 est comptabilisé en diminution des frais engagés. Depuis cette date, seule la moitié des frais d'exploration admissibles engagés au cours d'un exercice financier permet de bénéficier de ce crédit.

De plus, la Société a droit au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pour les entreprises du secteur minier à l'égard des frais d'exploration admissibles engagés. Le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources pourra atteindre 38,75 % du montant des frais d'exploration admissibles engagés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé en diminution des frais engagés.

## **Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

La Société suit les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») pour la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Selon ces

recommandations, la juste valeur des obligations liées à la mise hors service est inscrite à titre de passif au moyen d'une technique d'actualisation utilisant un taux d'intérêt sans risque au moment où les coûts sont engagés. Les soldes des actifs affectés sont augmentés de la valeur de ces obligations. Par la suite, les obligations seront désactualisées et les coûts initiaux capitalisés seront amortis sur la durée de vie des actifs affectés par cette obligation. Au 30 juin 2010 et 2009, la Société n'a aucune obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

### **Capital social et actions accréditives**

Les actions émises en contrepartie d'éléments non monétaires sont généralement évaluées en fonction du cours des actions émises à la date de l'entente concernant leur émission.

Les actions accréditives sont émises en contrepartie du produit reçu, qui représente leur juste valeur. Lors de l'engagement de travaux d'exploration, la valeur comptable peut dépasser la valeur fiscale puisque la Société renonce aux déductions en faveur des investisseurs concernés.

Les frais d'émission d'actions et les impôts futurs découlant de l'écart entre la valeur comptable et fiscale des frais d'exploration sont présentés en diminution du capital social.

### **Régime de rémunération à base d'actions**

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 10 des états financiers vérifiés au 30 juin 2010. Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, elle utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options octroyées. En conséquence, toutes les rémunérations à base d'actions sont imputées aux résultats dans les états financiers. Toute contrepartie reçue des participants au régime lors de l'exercice d'options est créditée au capital social.

### **Impôts sur les bénéfices**

La Société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il est plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs ne sera pas matérialisée.

### **Constatation des produits**

Les produits tirés des redevances sont constatés chaque mois selon les prévisions d'extraction établies au début de l'année et sont ajustés aux quantités réelles extraites au 30 juin et 31 décembre de chaque année, dans la mesure où la Société a l'assurance raisonnable de recouvrer ces montants. Ces redevances correspondent à 0,2 % de la valeur de l'or récupéré sur la propriété minière Mouska.

### **Résultat de base et dilué par action**

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions participantes en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions participantes potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action est effectué selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions participantes potentielles dilutives avaient été émises au plus tard au début de l'exercice ou à la date d'émission selon le cas, et que les fonds en découlant avaient été

utilisés pour acheter des actions participantes de la Société à la valeur boursière moyenne des actions participantes au cours de l'exercice.

### **Nouvelles normes comptables**

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3450 « Frais de recherche et de développement ». Divers changements ont été apportés à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA aux fins d'uniformité. Ce nouveau chapitre s'applique aux états financiers relatifs aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Par conséquent, la Société applique ces nouvelles normes à son exercice commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le chapitre 3064 définit les normes que doivent adopter les entreprises à but lucratif pour constater, évaluer et présenter les écarts d'acquisition suite à leur constatation initiale ainsi que les actifs incorporels, et pour fournir l'information requise à cet égard. Les normes visant les écarts d'acquisition sont les mêmes que celles décrites à l'ancien chapitre 3062.

L'adoption de cette nouvelle norme comptable n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société, à l'exception de la radiation des frais de développement du site Web.

En juin 2009, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a publié des modifications au chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, intitulé *Instruments financiers — Informations à fournir*, pour inclure de nouvelles obligations d'information sur l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et pour accroître les obligations d'information sur le risque de liquidité. Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2010. Puisque ces modifications visent uniquement les obligations d'information, leur adoption n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société. Les nouvelles informations requises ont été fournies à la note 16 des états financiers vérifiés au 30 juin 2010.

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, intitulé *Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation*, afin de préciser les circonstances dans lesquelles la perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente doit faire l'objet d'une reprise. Ces modifications s'appliquent aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

### **Normes internationales d'information financière**

En février 2008, le CNC a confirmé la date de basculement des PCGR canadiens aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Ainsi, les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS pour leurs états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société passera des PCGR canadiens aux IFRS durant le premier trimestre de l'exercice se terminant le 30 juin 2012, au moment où elle établira l'information financière tant courante que comparative en se conformant aux IFRS. La Société s'attend à ce que cette situation ait une incidence sur les méthodes de comptabilisation, la présentation de l'information financière et les systèmes d'information.

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2010, la Société a complété son diagnostic pour l'adoption des IFRS (phase 1). Ce diagnostic a permis d'identifier les principales différences entre les traitements comptables actuellement appliqués par la Société selon les PCGR canadiens et ceux qu'elle sera tenue d'appliquer selon les IFRS dans le futur, ainsi que les implications pratiques de ce changement de principes comptables. Ainsi, les différences ont été classées selon leur degré de complexité et selon l'importance du travail à mettre en œuvre relativement à la mesure.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice courant, la Société a préparé un plan de travail détaillé (phase 2) pour poursuivre sa conversion vers les IFRS. Ce plan de travail a été mis en œuvre au cours du troisième trimestre de l'exercice courant et se poursuivra tout au long du prochain exercice.

Les éléments clés de ce plan traiteront des conséquences de l'adoption des IFRS sur les conventions comptables, la technologie de l'information et les systèmes de données, les contrôles internes à l'égard de l'information financière, les contrôles et procédures de communication de l'information, l'expertise en matière d'information financière ainsi que des conséquences sur les activités commerciales de la Société.

### **Conventions comptables**

L'analyse détaillée des conventions comptables affectées par la convergence IFRS devrait être complétée durant l'automne 2010. En général, beaucoup d'efforts devront être mis sur la présentation des états financiers étant donné le volume plus élevé d'informations à fournir en vertu des IFRS. La liste qui suit répertorie les principaux domaines où les modifications de conventions comptables devraient avoir une incidence sur les états financiers de la Société. Cette liste ne devrait pas être considérée comme une liste exhaustive des modifications qui découleront de la conversion aux IFRS. Elle vise à mettre en relief les domaines que la Société juge les plus importants; toutefois, l'analyse des modifications n'est pas terminée et le choix de conventions comptables en vertu des IFRS, le cas échéant, n'a pas été arrêté.

Les organismes de réglementation qui promulguent les PCGR du Canada et les IFRS mènent d'importants projets sur une base continue, lesquels pourraient avoir une incidence sur les différences finales entre les PCGR du Canada et les IFRS, et sur leurs répercussions sur les états financiers de la Société au cours des années à venir. La liste qui suit porte sur les normes qui existent en fonction des actuels PCGR du Canada et IFRS. Pour le moment, la Société n'est toutefois pas en mesure de quantifier de façon fiable l'incidence prévue de ces différences sur ses états financiers.

### **Adoption initiale des IFRS (IFRS 1)**

IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, donne des directives sur l'approche générale à adopter lorsque les IFRS sont adoptés pour la première fois. Le principe fondamental de l'IFRS 1 est l'application rétrospective des IFRS valides à la date d'adoption des IFRS. IFRS 1 réalise qu'une pleine application rétrospective peut ne pas être possible ou appropriée dans toutes les situations et prescrit des exemptions facultatives et des exceptions obligatoires à l'application rétrospective de certains IFRS.

Les exemptions IFRS 1 que la Société prévoit de choisir à la date de transition sont les suivantes :

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <i>Regroupements d'entreprises</i> | La direction ne retraitera pas le regroupement de la Société avec Goldhurst Resources Inc. conclu le 1 <sup>er</sup> août 1995. La Société commencera à appliquer IFRS 3 à tous les regroupements d'entreprises qui prendront place à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2010.   |
| <i>Immobilisations corporelles</i> | Cette exemption permet de choisir la juste valeur à la date de transition en tant que coût présumé pour ses immobilisations. La Société appliquera cette exemption à certains actifs en dehors des biens miniers. Elle prévoit l'appliquer également aux infrastructures de surface laissées à titre gratuit sur le projet Douay Ouest par un partenaire à l'abandon de leur option. À ce titre, un évaluateur agréé a complété un rapport d'évaluation de ces actifs de surface en date du 1 <sup>er</sup> juillet 2010. La Société prévoit que la réévaluation de ces actifs aura une incidence significative sur les états financiers en date du bilan d'ouverture. |

*Paiement fondé sur des actions* Cette exemption permet de restreindre l'application rétrospective d'IFRS 2 selon les dates d'attribution et d'acquisition des droits octroyés. La Société utilisera cette exemption pour toutes les options d'achat d'actions dont les droits auront été acquis au 1<sup>er</sup> juillet 2010 et appliquera IFRS 2 rétroactivement aux options d'achat d'actions dont les droits seront acquis après le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

De plus, afin de s'assurer que les états financiers contiennent de l'information de haute qualité qui est transparente pour les utilisateurs, IFRS 1 contient des obligations d'information pour mettre en évidence les changements faits aux états financiers suite à la convergence IFRS, lesquels feront l'objet d'une note spécifique dans les états financiers publiés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012.

### **Dépréciation d'actifs (IAS 36)**

IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, requiert un test de dépréciation effectué selon des méthodes différentes de celui effectué selon les PCGR canadiens, la principale différence se trouvant dans l'utilisation de flux de trésorerie actualisés en IFRS contrairement aux PCGR du Canada.

De plus, IAS 36 requiert la reprise des dépréciations antérieures sur certains actifs, lorsque certaines conditions sont respectées, ce qui n'est pas permis selon les PCGR canadiens.

Selon IAS 36, les tests de dépréciation doivent être effectués au niveau de l'actif pour les actifs à long terme ou les actifs incorporels. Là où les valeurs recouvrables ne peuvent être estimées au niveau de l'actif individuel, elles doivent être estimées au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »). La Société croit que les modifications de cette convention ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers lors du basculement aux IFRS. Cependant, dans les années subséquentes, cette convention pourrait générer plus de dépréciation.

### **Paiement fondé sur des actions (IFRS 2)**

Contrairement aux PCGR du Canada, IFRS 2 requiert que les extinctions d'options octroyées liées aux conditions d'acquisition soient prises en compte dans la comptabilisation initiale du coût de rémunération à base d'actions lors de l'octroi plutôt que de reconnaître les extinctions lorsqu'elles surviennent. De plus, lorsque l'acquisition est graduelle, IFRS 2 requiert que chaque tranche d'acquisition soit évaluée et comptabilisée séparément, chaque tranche ayant ainsi une juste valeur différente.

Compte tenu du choix fait concernant l'exemption permise par IFRS 1, les modifications futures de cette convention n'auront pas d'incidence sur les états financiers au 1<sup>er</sup> juillet 2010, hormis pour les options d'achat d'actions dont les droits seront acquis après la date de conversion. La Société évaluera de plus l'impact de ces changements lors de l'octroi de nouvelles options à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

### **Prospection et évaluation de ressources minérales (IFRS 6)**

Selon IFRS 6, la Société a l'obligation d'élaborer une convention comptable afin d'identifier spécifiquement et invariablement quelles dépenses d'activités d'exploration et d'évaluation seront comptabilisées comme actifs. Contrairement aux IFRS, les PCGR canadiens indiquent que les coûts d'exploration peuvent être initialement capitalisés si la Société considère que ces coûts ont les mêmes caractéristiques que des immobilisations corporelles. La Société capitalise déjà le coût des actifs au titre de la prospection et de l'évaluation séparément des dépenses liées au développement des ressources minérales. La Société devra cependant s'assurer que ces coûts répondent à la définition générale d'un actif selon les IFRS. La Société continuera d'utiliser sa méthode de comptabilisation appliquée selon les PCGR canadiens en s'assurant que sa politique comptable permet d'obtenir des informations pertinentes et fiables. Le poste « biens miniers » devra cependant être présenté séparément au bilan entre immobilisations corporelles et incorporelles selon la nature des dépenses engagées, et appliquer ce classement de manière cohérente et permanente.

La Société évalue présentement les incidences quantitatives de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

### **Formation et communication**

Le trésorier de la Société a participé à différentes formations sur les IFRS lors des derniers mois, dont certaines adaptées à l'industrie minière. Il travaille à la conversion vers les IFRS conjointement avec une société consultante, spécialisée dans la conversion vers les IFRS. Un plan de communication au-delà des obligations d'information liées au rapport de gestion sera mis sur pied si les changements qui affectent les états financiers liés à la conversion IFRS sont jugés importants.

### **Système d'information**

Le processus comptable de la Société est simple puisqu'elle est une Société au stade d'exploration. La Société devrait être en mesure d'exploiter ses systèmes comptables en vertu des IFRS puisqu'aucun défi important n'est entrevu. Cependant, certaines feuilles de calcul devront probablement être adaptées afin de supporter les changements nécessaires suite à la convergence. La Société doit encore établir si de l'information historique devra être régénérée afin d'être conforme aux choix qui auront été faits en vertu d'IFRS 1.

### **Contrôles internes**

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2011, les dirigeants de la Société réviseront les contrôles internes afin de tenir compte des changements survenus aux conventions et pratiques comptables.

### **Impact sur les activités commerciales**

Les processus d'affaires de la Société sont simples et aucun défi important n'est prévu en ce qui concerne les IFRS.

### **Information sur les actions en circulation**

La Société peut émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale. Au 19 octobre 2010, 94 673 126 actions étaient en circulation.

La Société maintient un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel un nombre maximal d'options d'achat d'actions de 4 686 262 peuvent ainsi être octroyées. Au 19 octobre 2010, 3 375 000 options d'achat d'actions étaient en circulation. Les dates d'expiration varient du 20 janvier 2011 au 10 juin 2014.

De plus, au 19 octobre 2010, 9 346 918 bons de souscription étaient en circulation. Les dates d'expiration varient du 18 mars 2011 au 24 août 2015.

### **Facteurs de risque et incertitudes reliés aux instruments financiers**

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité de la contrepartie de respecter ses obligations de paiement. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents ainsi qu'aux sommes à recevoir. Les instruments financiers inclus dans les sommes à recevoir consistent en intérêts et redevances. Le risque de crédit lié à ces sommes provient d'une éventuelle incapacité des partenaires à assumer leurs créances. La direction croit que le risque de crédit relativement aux instruments financiers inclus dans les sommes à recevoir est écarté et que le risque de crédit lié aux redevances est minimal parce que la Société a signé une entente avec une société minière majeure. Le risque de crédit sur la trésorerie et les équivalents est limité étant donné que la Société conclut des contrats avec des banques canadiennes et leurs filiales.

## **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'approche de la Société dans la gestion des liquidités est de s'assurer qu'elle aura suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations quand celles-ci viendront à échéance. Au 30 juin 2010, la Société avait un solde de 276 713 \$ dont 271 201 \$ à dépenser en frais d'exploration (220 586 \$ au 30 juin 2009 dont 109 628 \$ pour les frais d'exploration) pour régler ses passifs à court terme de 119 879 \$ (132 234 \$ au 30 juin 2009). Le niveau des liquidités sera augmenté au cours du premier trimestre 2011 par l'encaissement d'un montant de 1 500 000 \$ suite à l'option des projets du secteur Douay et d'un montant de 432 000 \$ suite à un placement privé. Toutes les obligations financières de la Société ont des modalités de paiement de moins de 30 jours et sont assujetties à des conditions d'échéance normales. Les intérêts et le capital des débentures convertibles seront payés en actions de la Société.

## **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change et d'autres risques de prix comme le risque lié aux marchés boursiers.

## **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La politique actuelle de la Société consiste à investir l'excès de trésorerie principalement dans des dépôts à terme et/ou dans des comptes portant intérêt auprès de banques canadiennes et de leurs filiales.

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, un changement de taux de plus ou moins 1 % aux soldes bancaires n'aurait pas eu d'incidence importante sur les résultats et le résultat étendu.

Au 30 juin 2010, l'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Sommes à recevoir	Sans intérêt
Comptes créditeurs et charges	Sans intérêt
Composante dette des débentures convertibles	Taux d'intérêt de 12 %

## **Risque de change**

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien et la majorité des achats sont effectués dans cette devise. Il en résulte une faible exposition de la Société au risque de change.

## **Risque lié aux marchés boursiers**

Le risque lié aux marchés boursiers est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des marchés boursiers.

Les variations de la juste valeur des placements temporaires disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments cumulés du résultat étendu. Il n'y a pas vraiment de risque important pour la Société étant donné que la valeur comptable des placements temporaires au 30 juin 2010 est nulle.

## **Autres facteurs de risques et incertitudes**

### **Risques d'exploration**

La Société est considérée comme une société d'exploration. Elle n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement. La récupération du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de

l'obtention du financement nécessaire pour poursuivre l'exploration et le développement de ses biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens.

### **Risques relatifs aux titres de propriété**

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels elle détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

### **Personnel clé**

Le succès de la Société est lié à la capacité d'attirer et de conserver un personnel qualifié. La concurrence à cet égard est très vive et le succès de la Société repose en grande partie sur les hauts dirigeants et le personnel qualifié en géologie. L'incapacité à recruter du personnel qualifié et la perte d'employés clés pourraient compromettre le rythme et le succès des opérations.

### **Risques environnementaux**

La Société est exposée à différents incidents environnementaux qui peuvent survenir lors des travaux d'exploration. La Société maintient un programme de gestion des risques environnementaux qui comprend des plans et des pratiques opérationnelles.

### **Information additionnelle et publication continue de l'information**

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 19 octobre 2010. La Société présente régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse, de rapports sur les changements significatifs, d'états financiers, de circulaires d'information sur le site Internet de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

*(s) Claude St-Jacques*

Président et chef de la direction

*(s) Gaétan Mercier*

Chef des services financiers